

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du Droit des
Sols

U56

11

Séance publique du mercredi 29 juin 2016

Convoqué le jeudi 23 juin 2016, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Marc HOURSON, Yasmina ATTAF, Mohamed GRICHI (départ à 22h30), Laurence LENOIR, Olivier MERIOT, Zineb ZOUAOU (départ à 22h40), Richard MERRA, Alexandra D'ALCANTARA, Laurent NOEL (présent à partir de 21h15), Isabelle MASSARD, Carole LAFON, Philippe CLOCHETTE, Jacques BOURGOIN, Véronique DESMETTRE-BOREL, Daniel BERDER, Chaouki ABSSI (départ à 22h40), Zine BOUKRICHE (départ à 22h10), Sylvie MOREL, Christophe BERNIER, Délia TOUMI, Fidèle MASSALA-BIMI, Eloi SIMON, Morgane COMELLECC-BADSI, Sofia MANSERI, Elsa FAUCILLON, Claire FIQUET, Ahcen MEHARGA, Jacqueline MARICHEZ-CLERO, Jean DENAT

Etalent représentés :

Grégory BOULORD représenté par Sofia MANSERI, Karine CHALAH-SADOUDI représentée par Laurence LENOIR, Françoise KANCEL représentée par Alexandra D'ALCANTARA, Roland MUZEAU représenté par Jacques BOURGOIN, Sonia BLANC représentée par Sylvie MOREL, Maria-Blanca FERNANDEZ représentée par Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE représentée par Marc HOURSON, Medhi TADJOURI représenté par Yasmina ATTAF, Jacques BRIFFAULT représenté par Morgane COMELLECC-BADSI, Alain CHEIKH représenté par Jacqueline MARICHEZ-CLERO

Absents excusés :

Abdelnasser LAJILI, Brice NKONDA

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour :

39

Nombre de votes contre :

0

Nombre d'abstentions :

0

Mention du vote :

Adoptée à l'unanimité

Mise à l'étude d'un projet d'aménagement et définition d'un périmètre de sursis à statuer sur des terrains situés entre les rues Deslandes, des Collines et Retrou.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L 424-1,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal du 23 mars 2005, modifié par délibérations du Conseil municipal du 14 décembre 2005, du 11 décembre 2006, du 15 mai 2008, du 25 mars 2009, du 30 mars 2011, du 14 décembre 2011, du 28 mai 2013, du 25 juin 2014 et du 25 mars 2015, mis en compatibilité par délibération du Conseil municipal du 23 septembre 2015, modifié le 11 avril 2016 par délibération du Conseil du territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et mis à jour le 29 février 2008, le 9 avril 2009, le 11 février 2011, le 15 novembre 2011, le 17 janvier 2013, le 30 avril 2013, le 14 mai 2013, le 27 juin 2013 et le 27 avril 2015,

Considérant les sites mutables et leur évolution urbaine, tels que définis dans le plan joint en annexe,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer les études préalables à la définition d'un projet d'aménagement visant à restructurer le tissu précité,

Considérant que le périmètre comprend les parcelles telles que présentées dans le plan joint en annexe,

Considérant qu'il convient, durant le temps des études, de préserver le périmètre de toute évolution pouvant compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation du projet d'aménagement,

Vu l'avis de la commission intéressée,

DELIBERE

Décide la mise à l'étude d'un projet d'aménagement sur le périmètre comprenant les parcelles situées à l'intérieur du périmètre dont le plan est joint en annexe.

Dit que la présente délibération vaut prise en considération de la mise à l'étude du projet d'aménagement susvisé et qu'à ce titre elle fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Gennevilliers dans un délai de deux mois ou dans le même délai d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le

11/07/2016

Affiché le

11/07/2016

Exécutoire le

11/07/2016



Le Maire
Patrice LECLERC

[Handwritten signature in blue ink]

Séance du Conseil Municipal
en date du 29 juin 2016

QUARTIER DU VILLAGE

Mise à l'étude d'un projet d'aménagement et
définition d'un périmètre de sursis à statuer
sur des terrains situés entre les rues
Deslandes, des Collines et Retrou

DIRECTION DU DROIT DES SOLS
JUN 2016

